



Refus de visa de regroupement familial et recours

Par **lionele**, le **08/01/2011** à **00:07**

Bonjour,

J'ai reçu un refus implicite de visa de regroupement familial pour mon fils de la part du consulat. J'ai ensuite eu un autre refus implicite de la commission de refus de visa. J'ai adressé une lettre de demande de motifs à la commission qui n'a pas répondu. maintenant si je vais en référé-suspension, qu'est ce qui peut se passer? est-ce que pendant l'audience, l'administration peut elle à ce moment présenter des motifs de refus? est ce que le juge des référés en tiendra t il compte le cas échéant?

Merci d'avance et bonne soirée.

Paul.